vrir la tuberculose à Hébertville et ailleurs dans le comté de Chicoutimi ?

- 2. Dans l'affirmative, qui l'a autorisé d'agir et à la demande de quelles personnes ?
 - 3. Combien de troupeaux a-t-il examiné?
- 4. Est-il vrai qu'il a été remplacé dans cette inspection par un de ses frères ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : (M. Fisher) : J'apporte à cette question la même réponse qu'à l'interpellation précédente.

QUAIS A PERIBONKA ET A LA RI-VIERE-A-LA-PIPE.

M. CASGRAIN (par M. Bergeron):

- 1. Est-il vrai qu'un nommé P. Pednault, un nommé Thos. Tremblay, et deux autres journaliers de la ville de Chicoutimi, sont maintenant ou ont été employés depuis le 1er janvier 1899 à la construction de quais à Péribonka et à la Rivière-à-la-Pipe, dans le district du Lac Saint-Jean?
- 2. Dans l'affirmative, quels sont les prix par jour payés à chacun d'eux ? Combien leur paiet-on pour dépenses de voyages et de pension ?
- 3. Leur salaire est-il payé du moment qu'ils partent de Chicoutimi ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (sir Louis Davies): 1. Le ministère n'est pas à portée de constater si les ouvriers employés à ces travaux viennent de Chicoutimi. Le nom de Thomas Tremblay figure pour vingt-cinq jours de travail à Péribonka en mars 1899. 2. Vingt-cinq jours à \$1.50; totalité, \$37.50; nuls frais d'entretien ou de voyage. Le nom de P. Pednault ne figure point à la liste.

P. PEDNAULT, DE CHICOUTIMI.

M. CASGRAIN (par M. Bergeron):

- 1. Un M. P. Pednault, de Chicoutimi, a-t-il été employé par le gouvernement depuis juin 1896, dans les constructions de quais à Chicoutimi ou autrement ?
- 2. Dans l'affirmative, quelles sommes d'argent lui a-t-on payées depuis cette date, et pourquoi ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (sir Louis Davies): Le nom de P. Pednault ne figure point aux pièces justicatives au ministère, relativement à la construction des quais à Chicoutimi ou à aucun autre titre.

NAVIGABILITE DU DETROIT D'HUD-SON.

M. ROCHE:

- 1. Combien a coûté l'expédition envoyée pour faire des études sur la navigabilité du détroit d'Hudson?
- 2. Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre par suite des renseignements qui lui ont été fournis par cette expédition?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (sir Louis Davies): 1. Le coût a été de \$40,141.98. 2. Le gouvernement ne se propose rien pour le moment.

EXPLICATIONS DE NATURE PERSON-NELLE.—M. FRED. PETERS.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER (PICtou): Avant l'appel de l'ordre du jour, je regrette d'avoir à infliger à la Chambre quelques observations de nature toute personnelle. Il s'agit d'un rapport déposé sur le bureau de la Chambre, rapport qui dénature mes relations avec un gentleman qui m'est associé dans la pratique de ma profession. C'est la première fois, si je ne me trompe, que je fais allusion à un article de journal, et je dois ajouter que le correspondant du "Globe" relativement aux débats de la Chambre, autant que j'en ai pu juger, a fait preuve de beaucoup d'impartialité dans ses comptes rendus. Or, relativement à la production d'une correspondance échangée avec M. Frederick Peters au sujet de permis d'importation de boissons, il a été soumis à la Chambre un rapport à la première page duquel en dépit de l'ordre donné par la Chambre de produire des exemplaires de toutes les lettres et dépêches, je constate que, relativement au plus important document discuté au cours du débat, il ne figure qu'un simple memorandum disant: "Une dépêche privée chiffrée a été reçue de M. Frederick Peters par sir Louis Davies "-pas de date, pas de détails-"voici la réponse"-suit une dépêche sans date. Par conséquent. le "Globe" est en lieu de dire:

Un rapport déposé sur le bureau de la Chambre, cet après-midi, met au jour une intéressante correspondance échangée entre MM. F. Peters, de Victoria, l'associé de sir C. H. Tupper, et le gouvernement fédéral. Une dépèche privée chiffrée demandait pour un client la permission d'importer au Yukon une certaine quantité d'eau-de-vie. A cette dépèche qui lui était adressée, sir L. Davies répondit—